

guerre, et il ajoute ailleurs que la dette publique est vastement distribuée. Pourtant ce seront les spéculateurs et les gros détenteurs qui accepteront les obligations converties en espèces après la guerre.

La présente concentration de la richesse entre leurs mains s'accroîtra après la guerre parce que, c'est du moins mon avis, notre régime des impôts le veut ainsi. Le parti que j'ai l'honneur de représenter, tenant compte de ce facteur et de plusieurs autres, voudrait que le Gouvernement garantisse les obligations de la victoire à leur valeur nominale, pour protéger les petits détenteurs contre la dépréciation et la spéculation. Le gros détenteur peut à la vérité garder ses obligations de la victoire jusqu'à l'échéance, ce qui lui vaudra la pleine valeur de ses titres. Nous avons en outre constamment préconisé d'ajuster le régime des impôts de façon à en placer le fardeau sur les épaules les plus robustes, moins sur celles des riches que sur celles des grandes corporations auxquelles la guerre a fait réaliser des bénéfices et des revenus.

On propose, en outre, la nationalisation des banques à charte afin d'assurer le financement essentiel de la guerre et de l'après-guerre au meilleur compte possible pour la population par l'intermédiaire de banques d'Etat régissant la monnaie et le crédit en fonction des besoins de la nation. Il est vraiment fantastique que le Gouvernement paie aux banques un intérêt sur l'argent qu'il a lui-même créé par l'émission de valeurs de l'Etat. C'est cependant ce qui se fait.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député me permet-il une question?

M. COLDWELL: Je n'ai pas interrompu le ministre pendant son discours et mon temps de parole est limité. C'est, ai-je dit, ce qui se fait et les bénéfices des banques et, il va sans dire, leurs notoires réserves latentes proviennent en grande partie de ce tour financier de passe-passe. Ce n'est pas une petite affaire, à un moment où les banques détiennent, de l'avis de l'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght) que personne n'a contredit, des titres de l'Etat pour une valeur de 2,500 millions, sur lesquels le Gouvernement doit payer chaque année quelque 35 millions de dollars en intérêts.

Les propositions budgétaires ne sont pas justes pour le simple citoyen, mais elles sont plus que généreuses pour les entreprises financières bien protégées. Je ne critique pas cependant tout l'exposé. Plusieurs projets méritent l'approbation de la Chambre, la reconnaissance des frais médicaux encourus en dehors du Canada élimine une anomalie de l'exposé budgétaire précédent; les déductions d'impôt consenties aux aveugles sont évi-

demment justes; la définition plus large de l'expression "personne à charge," de façon à y comprendre, si je puis dire, les enfants illégitimes, point que j'ai souvent soulevé, est bienvenue; le soulagement apporté aux personnes fort embarrassées qui ont des obligations alimentaires est aussi juste; les dispositions libéralisant le statut des caisses de retraite surtout des ouvriers syndiqués sont à la fois nécessaires et sages. D'autres projets sont aussi dignes de félicitations, mais je n'ai pas le temps de m'y arrêter.

Je félicite le Gouvernement de l'abolition des droits sur les instruments aratoires, ce n'est cependant qu'une demi-mesure promise par les libéraux depuis 1919, et non pas le geste magnifique que les circonstances exigent. La méthode de la direction des prix assujettit les instruments aratoires à la régie d'un monopole. Aucun de ceux qui ont fait partie du comité de l'agriculture ne le niera. Les prix des instruments aratoires suivent ceux de l'International Harvester Company, laquelle prédomine des deux côtés de la frontière. Voilà des faits indéniables auxquels le Gouvernement devrait faire face à l'heure présente.

En 1937, lors de l'abaissement du tarif sur les instruments aratoires, les prix de vente au cultivateur sont montés au lieu de baisser. Voilà pourquoi l'on a formé un comité parlementaire dont les recommandations sont restées lettre morte. J'insiste donc auprès du Gouvernement sur la nécessité de convertir certaines usines de guerre de l'Etat en vue de la production d'instruments aratoires de temps de paix sous une régie coopérative ou publique,—ce point est essentiel,—ou du moins sous quelque forme de régie d'Etat. Ce n'est qu'alors que le cultivateur recevra son juste dû sous forme de prix raisonnables pour l'outillage agricole. Si nous passons du modeste citoyen à celui plus fortuné, que voyons-nous? Nous voyons que le budget comporte des concessions considérables et, à mon avis, imméritées envers le gros capitaliste et des concessions encore plus fortes que celles des exposés budgétaires antérieurs. Ces concessions proviennent d'une fausse conception qui veut qu'on cajole l'entreprise privée et qu'on l'induisse à fournir de l'emploi. On demande au Gouvernement de faire diverses concessions fiscales et tarifaires, de laisser le champ libre au monopole, de favoriser des entreprises financières par des moyens détournés, d'assumer en réalité les risques d'aventures qui ne comportent aucun profit. Ce n'est pas l'entreprise privée telle que la concevaient nos pères mais plutôt un amadouement de la part du Gouvernement qui, s'apercevant de son échec, revient à la charge pour tour-